

**ASSOCIATION DES  
MUNICIPALITÉS BILINGUES DU  
MANITOBA INC.**

***ÉTATS FINANCIERS***  
***31 MARS 2016***

# ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS BILINGUES DU MANITOBA INC.

31 MARS 2016

## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>	<b>2</b>
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
Bilan	<b>3</b>
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds	<b>4</b>
État des flux de trésorerie	<b>5</b>
Notes afférentes aux états financiers	<b>6</b>
Cédule des revenus et des dépenses par projet	<b>10</b>

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'**Association des municipalités bilingues du Manitoba inc.**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS BILINGUES DU MANITOBA INC.**, qui comprennent le bilan au **31 mars 2016**, l'état des résultats, et l'état de l'évolution des actifs nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS BILINGUES DU MANITOBA INC.** au **31 mars 2016**, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Lise Deleurme*  
*Chartered Accountant Inc.*

Notre-Dame-de-Lourdes (Manitoba)  
le 19 septembre 2016

Lise Deleurme comptable agréée inc.

**ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS BILINGUES DU MANITOBA INC.  
BILAN**

**AU 31 MARS 2016**

	2016	2015
<b>ACTIF</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Encaisse	\$ 8,228	\$ 7,322
Investissements à court terme	85,732	90,000
Comptes à recevoir (Note 3)	152,474	141,046
Frais payés d'avance	284	284
Intérêts courus	12	597
	<b>\$ 246,730</b>	<b>\$ 239,249</b>
<b>PASSIF ET SOLDE DE FONDS</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Comptes à payer et dépenses courues	\$ 91,468	\$ 41,923
Contributions à payer aux municipalités	154,000	161,160
Revenus reportés	-	34,875
	<b>245,468</b>	<b>237,958</b>
<b>SOLDE DE FONDS</b>	<b>1,262</b>	<b>1,291</b>
	<b>\$ 246,730</b>	<b>\$ 239,249</b>

**Approuvé au nom du conseil d'administration**

\_\_\_\_\_ administrateur

\_\_\_\_\_ administrateur

**ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS BILINGUES DU MANITOBA INC.**  
**ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DU SOLDE DE FONDS**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016**

	2016	2015
<b>REVENUS</b>		
Subventions		
Entente Canada-Manitoba	\$ 300,000	\$ 285,000
Patrimoine canadien	110,000	110,000
Projet PIDDC	51,073	7,007
Divers	19,758	51,202
Intérêts	1,117	1,739
	<b>481,948</b>	<b>454,948</b>
<b>DÉPENSES</b>		
Salaires, avantages sociaux et honoraires	209,840	235,803
Transferts aux municipalités	156,813	157,835
Projet PIDDC	34,563	7,007
Représentation et réunions	20,970	19,014
Planification stratégique	15,373	-
Déplacements	13,145	13,928
Publicité et promotion	12,610	3,909
Frais professionnels	10,473	10,262
Loyer	3,000	3,000
Cotisations	1,870	758
Téléphone et Internet	1,691	1,530
Assurance	972	972
Frais bancaires	526	463
Impression, timbres et papeterie	131	60
Équipement et location	-	190
	<b>481,977</b>	<b>454,731</b>
<b>EXCÉDENT DES (DÉPENSES) REVENUS DE L'EXERCICE</b>	<b>\$ (29)</b>	<b>\$ 217</b>
<b>SOLDE DE FONDS, DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>1,291</b>	<b>1,074</b>
<b>SOLDE DE FONDS, FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>\$ 1,262</b>	<b>\$ 1,291</b>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS BILINGUES DU MANITOBA INC.  
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016**

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Argent reçu de:		
Octrois	\$ 404,551	\$ 395,505
Autres bailleurs de fonds	29,928	102,859
Clients et individus	1,750	1,875
Argent payé pour:		
Salaires et avantages sociaux	(89,235)	(89,229)
Projets, matériaux et fournitures	(284,967)	(306,541)
Dépenses administratives	(65,388)	(54,043)
	<b>(3,361)</b>	<b>50,426</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Investissement à court terme	4,267	(48,138)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE AU COURS DE L'EXERCICE</b>		
	<b>906</b>	<b>2,288</b>
<b>ENCAISSE, début de l'exercice</b>	<b>7,322</b>	<b>5,034</b>
<b>ENCAISSE, fin de l'exercice</b>	<b>\$ 8,228</b>	<b>\$ 7,322</b>

# ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS BILINGUES DU MANITOBA INC. NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

---

## 1. ORGANISATION

L'ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS BILINGUES DU MANITOBA INC. est une société sans capital actions et à but non lucratif en vertu de la loi sur les corporations du Manitoba.

La société a pour objectif de promouvoir la mise sur pied des services municipaux dans les deux langues officielles dans chaque municipalité où il y a une concentration de francophones.

La société est exempte d'impôt sous l'article 149 de la loi d'impôt sur le revenu.

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les conventions comptables importantes sont les suivantes:

### (a) Méthode de comptabilité

L'Association des municipalités bilingues du Manitoba inc. applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les ressources financières de la société sont affectées aux quatre fonds correspondant aux activités et aux objectifs de la société comme suit:

#### (i) Fonds non grevés d'affectations

**Administration** : les opérations liées au fonctionnement général de la société sont regroupés sous ce fonds.

#### (ii) Fonds d'affectations internes

**Traduction** : ce fonds d'affectation interne comprend les services offerts aux municipalités membres de l'Association des municipalités bilingues du Manitoba inc. pour la traduction de leurs procès-verbaux et autres outils de communication pour diffusion publique.

**Bibliothèques municipales** : ce fonds d'affectation interne comprend le coût des achats de matériaux, la coordination et les frais de déplacements pour les rencontres des bibliothèques membres de la Fédération des bibliothèques des municipalités bilingues du Manitoba.

**Sports et loisirs** : ce fonds d'affectation interne permet de distribuer une somme annuelle aux municipalités membres qui ont une Commission de sports et de loisirs incorporée sur leur territoire sous les règles du Ministère provincial du Manitoba responsable pour les sports et les loisirs.

**Développement économique** : ce fonds d'affectation interne a été mis sur pied afin d'offrir une aide monétaire annuelle aux municipalités membres pour la mise sur pied d'initiatives de développement économique bilingues. L'aide financière est offerte sur une base de jumelage allant jusqu'à un maximum de 9 000 \$ par année et est assujettie à des critères de sélection.

**ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS BILINGUES DU MANITOBA INC.  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016**

---

**2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

**(b) Constatation des revenus**

Les apports affectés sont constatés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées.

Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

**(c) Immobilisations**

Les immobilisations sont traitées comme dépenses dans l'exercice d'achat.

**(d) Instruments financiers**

Les instruments financiers de la société comprennent l'encaisse, les comptes à recevoir, les placements, les comptes à payer et les dépenses courues. À moins d'indication contraire, la direction de la société est d'avis qu'elle n'est pas exposée d'une façon significative aux risques d'intérêt, d'échange ou de crédit provenant de ces instruments financiers.

Les valeurs comptables des instruments financiers se rapprochent de leurs justes valeurs en raison des taux d'intérêt variables, des échéances à court terme, ou parce qu'elles sont recevables ou payables sur demande.

La société classe ses instruments financiers comme suit :

*L'encaisse et les placements* sont classés comme instruments détenus à des fins de transactions et sont reportés au bilan à la juste valeur avec les gains et les pertes comptabilisés dans l'état des résultats.

*Les comptes à recevoir* sont classés comme prêts et créances. Ces instruments financiers sont comptabilisés à leur coût.

*Les comptes à payer* sont classés comme autres passifs financiers. Ces passifs financiers sont comptabilisés à leur coût amorti d'après la méthode de détermination de l'intérêt réel.



# ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS BILINGUES DU MANITOBA INC. NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

---

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

### (f) Ventilation des dépenses

L'Association des municipalités bilingues du Manitoba inc. entreprend divers projets à chaque année afin de promouvoir la mise sur pied de services municipaux dans les deux langues officielles dans chaque municipalité où il y a une concentration de francophones.

Les dépenses directement liées aux projets sont incluses dans les coûts de chaque projet.

La cédule des revenus et des dépenses par projet démontre la ventilation des dépenses.

### (g) Avances bancaires

La société a accès à une marge de crédit de 40 000\$ portant intérêt au taux de base de l'institution financière plus 1,5%. Un contrat de sûreté général en premier rang sur l'actif total de la société a été grevé en garantie de la marge de crédit.

### (h) Gestion des risques financiers

Les actifs et les passifs financiers de la société l'exposent à divers risques dans le cours normal de ses activités. La société s'est donnée pour objectif de maximiser son profil risque rendement, à l'intérieur des limites établies, en appliquant des stratégies, des politiques et des procédures de gestion du risque à l'ensemble de ses activités. L'analyse qui suit permet d'évaluer ces risques au 31 mars 2015:

#### *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque que la société subisse des pertes en raison de l'incapacité de ses débiteurs de remplir leurs obligations contractuelles. Les instruments financiers susceptibles d'exposer la société à de fortes concentrations de risques de crédit sont principalement les montants à recevoir. Toutefois, la société n'est pas exposée à d'importants risques de crédit puisque les créances proviennent des gouvernements et le paiement en totalité est normalement perçu en temps opportun.

#### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que la société ne soit pas en mesure de remplir ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. La société maintient son fonds de roulement à un niveau convenable qui lui permet de remplir toutes ses obligations en temps opportun.

#### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou l'encaisse future d'un instrument financier varie en raison d'une fluctuation des taux d'intérêts commerciaux. La société est exposée au risque de taux d'intérêt puisque la marge de crédit porte intérêt à un taux variable.

#### *Risque de taux d'échange*

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou l'encaisse future d'un instrument financier varie en raison d'une fluctuation aux taux d'échange. La société n'est pas exposée au risque de taux d'échange du fait que tous ses instruments financiers sont libellés en dollars canadiens et que le nombre de transactions effectuées en devise étrangères est minime.

**ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS BILINGUES DU MANITOBA INC.  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016**

**3. COMPTES À RECEVOIR**

	2016	2015
Subventions à recevoir	\$ 96,248	\$ 90,567
Comptes à recevoir de la Fédération canadienne des municipalités	52,623	45,726
TPS à recevoir	2,646	2,878
Contribution recevable des municipalités	125	1,875
Autres comptes à recevoir	832	-
	<b>\$ 152,474</b>	<b>\$ 141,046</b>

**ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS BILINGUES DU MANITOBA INC.**  
**CÉDULE DES REVENUS ET DES DÉPENSES PAR PROJET**  
 Pour l'exercice terminé le 31 mars 2016

	Administration	Traduction	Bilinguisation	Bibliothèques municipales	Sports et loisirs	Développement économique	Total 2016	Total 2015
<b>Revenus</b>								
Entente Canada-Manitoba	\$ 40,839	\$ 100,000	\$ 11,400	\$ 2,221	\$ 20,000	\$ 125,540	\$ 300,000	\$ 285,000
Patrimoine canadien	110,000	-	-	-	-	-	110,000	110,000
Projet PIDDC	51,073	-	-	-	-	-	51,073	7,007
Divers	19,758	-	-	-	-	-	19,758	51,202
Intérêts	1,117	-	-	-	-	-	1,117	1,739
	222,787	100,000	11,400	2,221	20,000	125,540	481,948	454,948
<b>Dépenses</b>								
Salaires, avantages sociaux, honoraires	108,240	100,000	1,400	200	-	-	209,840	235,803
Transferts aux municipalités	-	-	10,000	1,273	20,000	125,540	156,813	157,835
Projet PIDDC	34,563	-	-	-	-	-	34,563	7,007
Représentation et réunions	20,694	-	-	276	-	-	20,970	19,014
Planification stratégique	15,373	-	-	-	-	-	15,373	-
Déplacements	12,696	-	-	449	-	-	13,145	13,928
Publicité et promotion	12,610	-	-	-	-	-	12,610	3,909
Frais professionnels	10,473	-	-	-	-	-	10,473	10,262
Loyer	3,000	-	-	-	-	-	3,000	3,000
Cotisations	1,870	-	-	-	-	-	1,870	758
Téléphone et Internet	1,691	-	-	-	-	-	1,691	1,530
Assurance	972	-	-	-	-	-	972	972
Frais bancaires	526	-	-	-	-	-	526	463
Impression, timbres et papeterie	108	-	-	23	-	-	131	60
Équipement et location	-	-	-	-	-	-	-	190
	222,816	100,000	11,400	2,221	20,000	125,540	481,977	454,731
(Dépenses) revenus nettes pour l'exercice	\$ (29)	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ (29)	\$ 217